



Prestation de transition à l'emploi



Occupez-vous un emploi ?

Êtes-vous prête ou prêt à quitter le soutien de l'emploi du POSPH pour un emploi ?

Nous pouvons vous aider

La prestation de transition à l'emploi est offerte aux personnes qui quittent le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) pour un travail rémunéré.

Quand vous quittez le POSPH pour un emploi à temps plein, un emploi à temps partiel, un programme de formation rémunéré ou un travail indépendant, la prestation de transition à l'emploi vous sera versée en un paiement forfaitaire de 500 \$. Vous pouvez utiliser cet argent selon vos besoins.

Cette prestation n'est offerte qu'une fois en 12 mois. Elle ne peut être émise qu'une seule fois par famille et par an, quel que soit le nombre de membres de la famille qui travaillent.

La prestation de transition à l'emploi vous sera versée quand vous ferez connaître votre situation à la préposée ou au préposé qui s'occupe de votre cas et lorsque vous quittez le POSPH pour occuper un emploi rémunéré.

Quitter le POSPH pour occuper un emploi

Si vous êtes prête ou prêt à quitter le POSPH pour occuper un emploi, communiquez avec la préposée ou le préposé du POSPH qui s'occupe de votre cas.

Outre la prestation de transition à l'emploi, vous pouvez être admissible à des prestations pour services de santé, si vous avez des frais de santé élevés ou si votre employeur ne vous fournit pas de protection en matière de santé. Nous pouvons aussi vous fournir des mécanismes de soutien de l'emploi pour vous aider à conserver votre emploi et pour votre avancement professionnel.

Vous avez le droit de demander une révision interne

Si vous n'êtes pas d'accord avec une décision concernant votre dossier du POSPH, communiquez avec le bureau du POSPH de votre localité. Si vous aimeriez avoir l'avis d'une clinique juridique communautaire, veuillez appeler Aide juridique Ontario au 416 979-1446 ou au 1 800 668-8258.

Notes:

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la préposée ou le préposé qui s'occupe de votre cas au bureau du POSPH de votre localité.

Pour des renseignements d'ordre général, veuillez communiquer avec le :

**Ministère des Services sociaux et
communautaires**

Téléphone : 1 888 789-4199

Téléscripteur (ATS) : 1 800 387-5559



www.mcsc.gov.on.ca